

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2450

Projets étudiants dans le cadre de la Fête des Lumières 2016 : Attribution de subventions -
Approbation de modèles de conventions types et approbation d'une convention de partenariat
concernant le prix "Lumières éphémère et architecture".

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

| |
|----------------------------------|
| SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016 |
|----------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2450 - PROJETS ETUDIANTS DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2016 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - APPROBATION DE MODELES DE CONVENTIONS TYPES ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LE PRIX "LUMIERES EPHEMERE ET ARCHITECTURE". (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 20 septembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Fête des Lumières, un terrain d'expérimentation privilégié pour les étudiants et jeunes professionnels :

Faire naître de nouvelles sources d'inspirations artistiques, laisser éclore les nouveaux talents, et leur offrir l'opportunité de s'épanouir au fil des éditions : c'est la vocation de la Fête des Lumières, qui invite chaque année les étudiants issus de tous horizons à proposer leurs projets et à expérimenter le processus de création, du concept à la réalisation sur le terrain.

Plusieurs écoles de la région lyonnaise, enseignant dans les domaines des arts décoratifs, de l'architecture, du design ou de l'image animée, incitent leurs étudiants à participer aux différents appels à projets qui leur sont destinés, tandis que d'autres intègrent la Fête des Lumières au cœur de leur projet pédagogique, faisant de l'événement le terrain de mise en application des méthodologies et savoir-faire acquis par les étudiants au cours de leur cursus.

En effet, la Fête des Lumières offre aux étudiants et aux jeunes professionnels un excellent laboratoire d'expérimentation pour toutes les étapes de réalisation d'un projet, de sa conception à sa fabrication et à sa médiation. Les artistes en herbe apprennent notamment à travailler en équipe, à prendre en compte des contraintes de matériels, de coûts, de temps, et à s'adapter à l'échelle de l'espace public.

Se faire connaître et grandir grâce à la Fête des Lumières :

Parallèlement, la Fête des Lumières s'attache à révéler chaque année de nouveaux artistes. Si elle s'est imposée comme un lieu d'émergence artistique pour les jeunes talents, et plus généralement pour tous ceux qui souhaitent intégrer la lumière dans leur démarche créative, la Fête des Lumières a aussi vocation à accompagner les artistes dans leur progression, en leur donnant l'opportunité de revenir, pour proposer d'année en année des œuvres de plus en plus ambitieuses.

Les appels à projets portés par des établissements artistiques ou d'enseignement :

- « **Labo des Aspho** » & « **Image Labo** » du **Théâtre des Asphodèles** :

Depuis 2007, le **Théâtre des Asphodèles** porte le projet d'expérimentations étudiantes lumières, plastiques & design appelé le « **Labo des Aspho** ». Cette année, les artistes émergents et étudiants transformeront la place Charles-Marie Widor, le square pour enfants, les arbres, les jeux, les façades de l'école et de l'église St-François-de-Sales par des objets, du design, de la mise en valeur architecturale, le tout déclinant la lumière dans tous ses états sur le thème du jeu !

Issue de la collaboration entre le **Théâtre des Asphodèles** et l'agence digitale **E-magineurs**, « **Image Labo** » est une expérimentation étudiante dédiée au travail sur l'image et la projection grand format. Cette année, « **Image Labo** » permettra à de jeunes artistes issus des écoles d'images de la région lyonnaise d'habiller et de transformer le mur aveugle situé dans la cour de l'école Michelet. Ces courtes séquences audiovisuelles auront pour fil conducteur le thème du « jeu ». Cette année sera riche des projections des projets 2015 et 2016.

Il est donc proposé aujourd'hui d'allouer une subvention de 7 200 euros pour la globalité de ce double projet. La subvention 2016, correspond donc à la subvention initialement votée au Conseil municipal du 28 septembre 2015 (18 000 euros) minorée des sommes déjà perçues en 2015 (10 800 euros) ce projet n'ayant pas généré de surplus lié au report 2016.

- **Les « Expérimentations étudiantes » des Grands Ateliers**

Les « **Expérimentations étudiantes** » sont le résultat d'un concours d'idées d'installations lumières dans l'espace urbain, lancé par les **Grands Ateliers**, centre de workshops en architecture, auprès de dizaines d'écoles d'architecture, d'art, de design et d'ingénieur de la région et au-delà. Des installations créatives, inventives et pleines d'humour illumineront la place des Archives dans le deuxième arrondissement. L'expérience du réel est un atout de l'opération et représente pour les étudiants une formidable opportunité de mener un projet de la conception à la réalisation. C'est dans une dimension expérimentale pleine de fraîcheur et de spontanéité que cette manifestation « **Expérimentations étudiantes** » trouve toute sa place dans la Fête des Lumières.

Il est donc proposé aujourd'hui d'allouer une subvention de 7 200 euros pour la globalité de ce double projet. La subvention 2016, correspond donc à la subvention initialement votée au Conseil municipal du 28 septembre 2015 (37 000 euros) minorée des sommes déjà perçues en 2015 (22 200 euros) augmentée des surcoûts liés au report (5 000 euros).

Pour ces deux subventions il vous est proposé de décliner les conventions au vu du modèle de convention annuelle mixte présenté en annexe.

Le nouveau Prix « Lumières éphémère et architecture » entre la Caisse des dépôts et la Ville de Lyon :

Dans le cadre d'une Fête des Lumières laboratoire de mise en pratique pour des étudiants et jeunes concepteurs, forte de ses appels à projets en direction d'étudiants d'écoles de design, d'arts décoratifs et d'image, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son travail avec les jeunes professionnels en mobilisant notamment d'avantage ceux du domaine de l'architecture.

La Caisse des dépôts, à travers son programme de partenariat, a pour but d'investir sur l'avenir et d'accompagner les territoires en jouant un rôle d'incubateur et d'inventeur du futur transposant au champ artistique ce qui est fait au plan du développement économique et social du pays.

En 2016, la Caisse des Dépôts, désireuse d'apporter son soutien à l'innovation architecturale, s'est rapprochée de la Ville de Lyon et a décidé de s'associer à la Fête des Lumières pour créer le prix « Lumière Ephémère et Architecture ».

Le Prix sera attribué à un projet artistique porté par de **jeunes architectes**, sélectionné après un concours et décerné par un jury constitué de représentants de la Caisse des dépôts et consignations, de l'équipe de la Fête des Lumières de la Ville de Lyon et de représentants du monde de l'architecture et de l'art.

Le Prix récompensera le lauréat ou l'équipe lauréate proposant un projet lumière sur la façade de **l'Université Catholique de Lyon**, en relation forte avec l'architecture du site, ses caractéristiques, son histoire, sa place dans la ville.

Le Prix prendra la forme **d'une subvention de 25 000 euros H.T. versée par la Caisse des Dépôts au lauréat** pour récompenser son projet et contribuer à la conception et à la réalisation du projet pendant la Fête des Lumières de Lyon. La Ville de Lyon, intègrera l'œuvre qui sera lauréate du Prix à sa programmation officielle et à ce titre le projet sera suivi au niveau artistique et technique dans le cadre de la programmation en arrondissement.

La convention entre la Caisse des Dépôts et la Ville de Lyon vous est présentée aujourd'hui.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. L'attribution de subvention au théâtre des Asphodèle et aux Grand Ateliers de l'Isle d'Abeau pour la réalisation de projets étudiants est approuvée.

2. Le modèle type de convention annuelle mixte susvisée est approuvé.

3. La convention entre la Caisse des Dépôts et la Ville de Lyon concernant le prix « Lumière éphémère et architecture » est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense correspondante, soit 27 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, sur le code service 10230, répartis comme suit :

- 7 200 euros sur le programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61756, fonction 024, nature 6574 ;
- 19 800 euros programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61732, nature n° 65738, fonction n° 024, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN